Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE072_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE072-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 28 septembre 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 17 septembre 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, LE BOURHIS, LE PIVERT, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, DAVID, MICHEL-LEDUC, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, JOUANGUY, PERRON.

ABSENTS :
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Sophie JEUNET

<u>Travaux de voirie rue Pradic et Lofficial – Autorisation de signer les Avenants</u>

Rapporteur : Monsieur Yvan JOLIVEL- ROBERT

Monsieur le Maire expose que le marché de travaux pour la réalisation de la réfection du revêtement de surface des rue Pradic et Lofficial a été attribué à la société Colas pour un montant global de 97 893,90 € HT et 117 472,68 € TTC.

Ces travaux ont été modifiés par rapport au marché initial pour intégrer :
- Des aménagements en végétalisation (2 fosses d'arbres et 2 massifs)
- Des réparations sur le réseau d'eaux pluviales rue de la Paix en proximité immédiate du chantier et rue Lofficial.

Il indique qu'un avenant est nécessaire pour finaliser les prestations supplémentaires indiquées ci-dessus.
L'avenant n°1 d'un montant de 8104,60 € HT soit 9 725,52 € TTC introduit une incidence financière de l'ordre de 8,28 % par rapport au montant initial.

Le nouveau montant du marché s'établit à 105 998,50 € HT soit 127 198,2 € TTC.

Publié ou Notifié le :

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2194-1 à L2194-5 ;

Vu le Code général des collectivités locales dont les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 27 avril 2026, instituant la création de la Commission des marchés publics ;

Vu l'avis favorable émis par la commission mixte marchés publics – marchés publics-finances en date du 14 septembre 2026.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le rapport entendu ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 comme suit :
Réfection des rues Pradic et Lofficial – Entreprise Colas, avenant n° 1 de 8104,60 € HT soit 9 725,52 € TTC.
Le nouveau montant du marché s'établit à 105 998,50 € HT soit 127 198,2 € TTC.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE072_2026-DE

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire signer toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Sophie JEUNET
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel

